

Délibération 3.01
Débat d'orientation budgétaire 2019

Intervention de Séverine BOTTE sur la situation de l'AAFP

Monsieur le Président,

Nous connaissons tous les difficultés auxquelles sont soumises les associations oeuvrant dans le champ de l'aide à domicile.

Et je ne doute pas que nous partagions tous ici la nécessité de les aider au regard des missions indispensables qu'elles assument. Mais aussi pour les mettre à l'abri, et ainsi protéger leurs bénéficiaires comme les aides à domicile, de certains prédateurs du secteur privé pour qui la dépendance est un business et les aides à domicile des salariées jetables et corvéables à merci.

Sans compter, encore une fois, la timidité avec laquelle les gouvernements successifs s'emparent de l'enjeu de société représenté par la perte d'autonomie. Ils avaient pris l'engagement de couvrir l'Aide Personnalisée à l'Autonomie à hauteur de 40 %, ils la financent aujourd'hui seulement à hauteur de 28 %.

La mobilisation de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribuant à l'effacement du trou de la Sécu plutôt qu'au soutien des politiques publiques en faveur des personnes en perte d'autonomie.

Ces difficultés sont celles de l'AAFP/CSF 76, une association bien connue de nos communes sur l'agglomération havraise et la métropole rouennaise pour intervenir auprès de 3.500 bénéficiaires avec ses 650 salariés, et qui risque de se retrouver en cessation de paiement au 10 janvier prochain.

L'association fait le constat malheureusement durable, malgré les réévaluations opérées depuis 2013, que le prix réel de revient horaire de ses prestations n'est pas reconnu à son juste niveau.

Elle met aussi en cause la suppression de la majoration du dimanche pour les familles décidée par notre collectivité.

D'où une accumulation de déficits d'exploitation à hauteur de 778.000 Euros dont 380.000 estimé pour l'année 2018.

Ce déficit était proche du million d'euros dans la période 2013-2014 mais avait nettement diminué après les mesures prises à partir de 2013 et notamment un plan social imposé en 2015.

Mais depuis 2017, il est reparti à la hausse.

Comment cette association peut-elle s'en sortir avec un taux horaire reconnu aux alentours de 22 Euro 50 TTC de l'heure en 2018 alors qu'il avoisine aujourd'hui dans la vie réelle les 24 Euros 50 ? Surtout lorsque ses personnels sont payés au SMIC et soumis à de fortes contraintes ?

Il y a urgence pour sauver l'AAFP et mobiliser dans un premier temps les 200.000 Euros qui lui font défaut.

Différents leviers existent à cet effet, tous ne passent pas par la mobilisation de fonds immédiats par notre collectivité, je pense notamment au rétablissement de la majoration du dimanche, mais tous en revanche dépendent de la volonté du Département d'agir tout de suite aux côtés de cette association pour qu'elle ne disparaisse pas.